



Chambre
de commerce
de l'Est
de Montréal

Le 23 mars 2017

Commission de l'aménagement du territoire
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Commentaires de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal sur le projet de loi n° 121, Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Député(e)s,

Dans le cadre des consultations sur le projet de loi n° 121, la Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM) désire faire part de ses commentaires à la Commission de l'aménagement du territoire et apporter son soutien à la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec. La Chambre désire également souligner son appui à l'entente « Réflexe-Montréal »¹ qui s'inscrit dans la même veine que le projet de loi en donnant à la Ville un plus grand pouvoir d'intervention économique.

Soulignons tout d'abord que la Chambre de commerce a pour mission de défendre et de promouvoir les intérêts socioéconomiques de ses 1 200 membres et des 32 000 entreprises qui sont situées à l'est du boulevard St-Laurent.

La Chambre couvre un territoire dense et diversifié, qui compte 850 000 habitants, soit 10% de la population du Québec, et qui regroupe 400 000 emplois, principalement des PME.

¹ Ville de Montréal. *Le « Réflexe Montréal » – Entente-cadre sur les engagements du Gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole*. En ligne. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PRT_VDM_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ENTENTE_CADRE_REFLEXE_MONTREAL.PDF (page consultée le 20 mars 2017).

**Présidente du conseil
d'administration**

Louise Roby
Mazars

Présidente-directrice générale

Christine Fréchette
CCEM

Vice-président

Réal Couture

Administration portuaire de Montréal

Trésorier

Rafal Kuczynski

Lacharité McComber Kuczynski

Secrétaire

Guy Laganière

Groupe C. Laganière

Président sortant

Alain Dulong

L'Édition des gens d'affaires

Pierre Bélanger

Fondation de l'UQAM

Carole Bellon

Le Groupe Bellon Prestige

Luc Bourgoïn

Association de la construction du Québec

Sylvie Boivin

Unité d'intervention l'Anonyme

André Brunelle

Association industrielle de l'Est de Montréal

Éric Caputo

Sanimax

Steve Desgagné

BCE

Audrée Desrochers

Janson, Larente, Roy Avocats

Jacques Dupras

Le 5600.com

Marie-Claude Durand

Hydro-Québec

Tommy Fréchette

PME Inter notaires Montréal

Jocelyn Gagnon

Espace Stratégie

Lyne Groulx

AtmanCo

Malika Habel

Collège de Maisonneuve

Denis Julien

Banque Laurentienne du Canada

François-Xavier Lemay

BDC

Dino Masciotra

Demers Beaulne

Yves Pelletier

Courrier Plus

Denis Risler

NovaVision

Nicole Rouillier

Groupe Conseil Nicole Rouillier

Michel Tourangeau

Lapointe Rosenstein Marchand Melançon, S.E.N.C.R.L.

Patrick Turmel

Banque Nationale

Joëlle Vincent

ViaConseil

Pour la CCEM, la volonté de donner une plus grande autonomie à la Ville de Montréal est pleinement justifiée. Il nous paraît essentiel que la Ville de Montréal, dispose de nouveaux outils pour 3 raisons :

1. parce que la métropole a un poids considérable en représentant plus du tiers de l'économie québécoise²;
2. parce qu'elle concentre des pôles d'expertise uniques qui doivent être agiles pour saisir rapidement les occasions de développement économique ;
3. parce que la métropole fait face à de nombreux défis qui la distingue des autres régions du Québec. Sur ce dernier point, précisons que l'est de Montréal regorge de défis d'envergure requérant une attention et des interventions particulières de la part de nos élus.

La métropole, ce n'est pas un bloc monolithique. Loin de là. Dans ce concept que l'on appelle la métropole, l'est de l'Île, qui s'étend du boulevard St-Laurent jusqu'à la pointe de l'île, se distingue singulièrement. Cette portion de territoire se différencie notamment du fait qu'elle a subi d'importants revers économiques au fil des dernières décennies et que ses demandes répétées pour des investissements sont, le plus souvent, restées sans suite.

L'est de Montréal a entamé une lente transformation, mais cette transformation demeure inachevée et nous espérons que le statut de métropole et le déploiement de l'approche « Réflexe-Montréal » contribueront à accélérer la transformation de l'est de Montréal. C'est un territoire qui recèle un immense potentiel.

L'évolution relativement difficile de l'est de Montréal se reflète dans plusieurs indicateurs :

- l'espérance de vie dans l'est de Montréal est de 9 ans inférieure à l'espérance de vie dans l'ouest de l'Île³ ;
- le niveau de scolarisation y est moins élevé que dans le reste de l'Île ;
- le niveau de revenu est beaucoup moins élevé que dans la moitié ouest de la métropole ;
- le chômage y est plus élevé que dans le reste de l'Île ;
- le parc immobilier y est en plus mauvais état ;
- les infrastructures de transport y souffrent d'un cruel manque d'investissement, alors que le territoire est situé dans une zone stratégique de première importance.

² Institut de la statistique du Québec. *Bulletin statistique régional*. En ligne.

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/2016/06-Montreal.pdf> (page consultée le 20 mars 2017). page 14.

³ Radio-Canada. *De l'ouest à l'est de Montréal, l'espérance de vie raccourcit de 9 ans*. En ligne. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/765569/esperance-vie-est-montreal-ouest-ciuss-est-ile> (page consultée le 23 mars 2017).

La Chambre salue, par conséquent, l'enveloppe annuelle de 50 millions de dollars que le gouvernement du Québec confiera à la Ville de Montréal pour ses interventions économiques. Nous considérons qu'il s'agit là d'un pas dans la bonne direction. La CCEM est cependant d'avis qu'en raison de la taille de l'économie montréalaise et de l'ampleur des défis qui s'y présentent, ce montant ne permettra à la Ville que de combler partiellement des besoins de son territoire. La CCEM espère donc que, nonobstant le statut de métropole, le gouvernement du Québec sera déterminé à investir les fonds qui permettront à l'est de la métropole de déployer son plein potentiel.

Des zones commerciales dévitalisées

Au niveau commercial, la Ville de Montréal vit une problématique particulière avec les commerces de proximité et les artères commerciales. Nous devons y faire face afin de limiter la dévitalisation de certains quartiers ou de certaines artères commerciales. Par exemple, avec ce qui est prévu à l'article 7 du projet de loi, la Ville pourrait compenser, avec un crédit de taxes, les commerçants qui vivent une baisse importante d'achalandage en raison d'un chantier majeur sur leur artère. La Ville pourrait aussi, à l'aide d'une subvention, favoriser l'implantation de commerce de proximité dans des quartiers dévitalisés.

La CCEM voit également d'un bon œil l'article 29 du projet de loi qui prévoit que la Ville de Montréal puisse définir les heures d'ouverture des établissements régis par un permis d'alcool. Cette flexibilité conférée à la Ville permettra de stimuler l'économie, tout en favorisant l'attractivité et le rayonnement de Montréal comme importante ville de divertissement.

Des problèmes persistants

Le statut de métropole qu'il est proposé d'accorder à la Ville de Montréal, via le projet de loi 121, ne pourra à lui seul, régler des problèmes de fond. Bien que le gouvernement du Québec entende confier des responsabilités accrues à la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec demeurera l'acteur principal et indispensable au développement économique de l'est de Montréal. Oui, le statut de métropole accordé à la Ville pourra apporter un baume sur certains des maux vécus dans l'est de la métropole. Mais, les véritables clés du changement dont l'est a besoin, demeureront détenues par le gouvernement du Québec. Cela ne changera pas. Les décisions que prendra - ou ne prendra pas - le gouvernement du Québec seront déterminantes pour le développement économique de l'est de la métropole.

À ce sujet, nous souhaitons rappeler que l'engagement du gouvernement du Québec sera notamment essentiel pour deux projets cruciaux.

1) La mobilité des personnes dans l'est de Montréal est particulièrement problématique, surtout dans le nord-est de l'Île. La population de l'est de Montréal utilise abondamment le transport en commun. Malgré cela, un important projet d'infrastructure de transport demeure sur la planche à dessin depuis 30 ans. Le prolongement du métro vers l'Est jusqu'à Anjou, est essentiel pour réorganiser le transport en commun de ce secteur, désenclaver le métro en le rapprochant du réseau autoroutier, améliorer la



la mobilité de la main-d'œuvre et accroître l'attractivité de l'est de Montréal auprès des investisseurs et des travailleurs.

Le nord-est de l'Île de Montréal est un important secteur d'emploi qui est mal desservi en transport en commun. Ce problème fait en sorte qu'il est difficile d'y attirer des entreprises parce qu'elles savent qu'elles auront de la difficulté à recruter et à retenir leur main-d'œuvre. Si le gouvernement n'envoie pas rapidement un signal positif pour la réalisation de ce projet de transport, les difficultés que rencontrent les entreprises de l'Est deviendront encore plus importantes. Pourquoi? Parce que la construction du Réseau électrique métropolitain (REM) créera un écart encore plus marqué entre l'Est et l'Ouest, en matière de facilité de déplacement et d'attractivité. En fait, il est déjà devenu plus difficile pour l'Est de se montrer attrayante, du simple fait que nous savons maintenant que le REM verra le jour alors que nous ne savons toujours pas si des projets d'infrastructures de transport seront réalisés dans l'Est.

La Chambre craint également que ces retards ne nous fassent rater la fenêtre d'opportunité actuellement ouverte grâce au Plan d'infrastructure du gouvernement fédéral. Une décision est urgente pour ce projet.

2) Le prolongement de l'avenue Souigny, un projet attendu depuis 30 ans, s'avère tout aussi crucial. Ce projet permettra d'optimiser le transport des marchandises dans le secteur du Port de Montréal, lequel est un véritable poumon économique. Ce projet permettra d'améliorer la productivité de milliers

de PME, de réduire l'impact des camions sur la communauté et sur l'environnement.

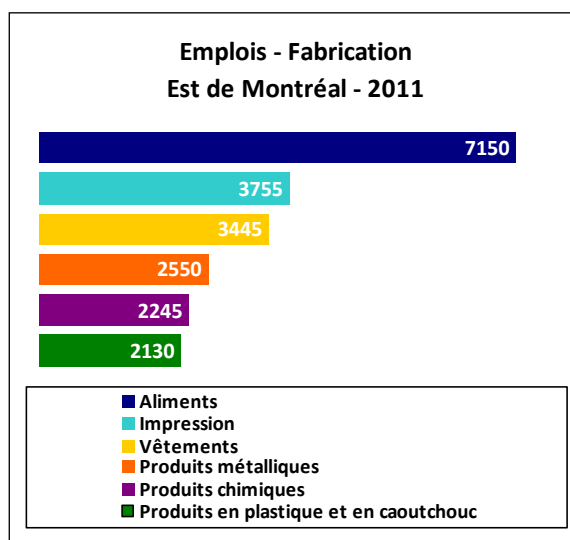
Considérant la récente inauguration du terminal Viau du Port de Montréal, la CCEM est surprise de constater que le prolongement de l'avenue Souigny ne fasse toujours pas partie du Plan québécois des infrastructures⁴. Il est important que le gouvernement du Québec procède rapidement à des annonces dans ce dossier.

Ces deux projets ne sont pas que des projets en matière de transport. Ce sont tout autant, sinon plus, des projets à caractère économique. Les mettre en œuvre équivalra à donner un véritable coup d'accélérateur sur le développement économique de l'est de la métropole.

Une transformation économique en cours

Auparavant dominé par le secteur manufacturier, la fabrication militaire et l'industrie pétrochimique, le tissu économique de l'est de Montréal est en processus de transformation.

Il demeure d'importantes filières liées à l'énergie et au manufacturier, mais celles-ci ont dû se diversifier au cours des dernières années. Le secteur de l'énergie a fait une plus grande place à l'électricité et au gaz naturel, tandis que le secteur pétrolier se renouvelle maintenant grâce au pétrole social⁵, comprenant la chaîne du polyester⁶, les produits chimiques et les produits du plastique. Pour le manufacturier, les secteurs de l'alimentation, de l'impression, du vêtement, du métal, et du bois sont encore dominants sur le territoire. La santé, les services sociaux et le commerce de détail sont également une importante source d'emplois dans l'Est.



Service du développement économique de la Ville de Montréal, octobre 2015.

⁴ Gouvernement du Québec. *Plan québécois des infrastructures 2016-2026*. En ligne. https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/16-17/infrastructuresPubliquesQuebec.pdf (page consultée le 20 mars 2017).

⁵ Gouvernement du Québec. *Politique énergétique 2030*. En ligne. <https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/04/Politique-energetique-2030.pdf> (page consultée le 20 mars 2017). page 58.

⁶ Chimie ParaChem s.e.c. *La chaîne du polyester*. En ligne. <http://www.parachem.ca/la-chaine-du-polyester> (page consultée le 20 mars 2017).

Sur le plan industriel, des secteurs très prometteurs sont appelés à se développer dans l'est de Montréal. Pour ce faire, ils auront besoin d'un soutien de la Ville de Montréal et des différents paliers de gouvernement. Mentionnons la grappe logistique à valeur ajoutée, la chimie verte, les bioraffineries et l'écologie industrielle.

Du statut à la stature d'une métropole

Grâce aux nouveaux moyens donnés par l'article 7 du projet de loi n° 121, la Ville sera en mesure de déployer des stratégies spécifiques pour miser sur les atouts de l'est de la métropole. La Ville de Montréal pourra en effet intervenir avec plus de précision sur le tissu économique métropolitain qui présente une réalité et des besoins bien particuliers.

Toutefois, pour que l'est de la métropole parachève sa transformation et accélère considérablement sa vitesse de développement, l'action du gouvernement du Québec devra aller bien au-delà de ce qui est inclus dans le projet de loi 121.

C'est pourquoi nous vous invitons à travailler pour que l'est de l'Île de Montréal ait non seulement un statut de métropole mais également la stature d'une métropole.

La Chambre de commerce de l'Est de Montréal recommande :

1. Que l'Assemblée nationale du Québec adopte le projet de loi n° 121, Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec.
2. Que les défis et les enjeux particuliers vécus dans l'est de la métropole, soient pris en compte par le gouvernement du Québec dans l'élaboration de ses lois et de ses programmes.
3. Que le gouvernement du Québec lance les travaux de prolongement du métro vers l'Est.
4. Que le gouvernement du Québec lance les travaux de prolongement de l'avenue Souigny et l'inscrive dans le Plan québécois des infrastructures.

La Chambre de commerce espère que ses commentaires sur le projet de loi n° 121 contribueront à la réflexion des parlementaires. Nous demeurons à la disposition de la Commission de l'aménagement du territoire pour plus de renseignements.

En vous remerciant de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer sur cette question d'importance, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Député(e)s, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente-directrice générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christine Fréchette', written in a cursive style.

Christine Fréchette